

LÉGISLATURE 2026– 2031

PROCÈS-VERBAL no 1

INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES

Mercredi 3 juin 2026 à 16h30

Salle des Remparts

Présidence : M. le Préfet Roland Berdoz
Mme Viviane Huber

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Préfet
2. Installation par Monsieur le Préfet
 - a) du Conseil communal
 - b) de la Municipalité
3. Allocution de Monsieur le Préfet
4. Allocution de Madame la Syndique
5. Élections
 - a) À la Présidence du Conseil communal
 - b) Au Secrétariat du Conseil communal
6. Allocution de la Présidente ou du Président du Conseil communal

Départ de Monsieur le Préfet

7. Élections du bureau du Conseil
 - a) À la première Vice-présidence
 - b) À la deuxième Vice-présidence
 - c) De deux scrutatrices ou scrutateurs
 - d) De deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants
 - e) À la suppléance du Secrétariat
8. Nomination de l'huissière du Conseil
9. Désignation des personnes représentant la Commune de La Tour-de-Peilz (pour la durée de la législature) au sein des organismes intercommunaux, à savoir :
 - a) de six membres et six suppléants (électrices ou électeurs dans la Commune) de la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) ;
 - b) de deux membres de la délégation fixe et sept membres (électrices ou électeurs dans la Commune) de la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera ;
 - c) de deux membres et un suppléant (membres du Conseil) de la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;

- d) de deux membres et un suppléant (membres du Conseil) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera ;
 - e) de trois membres (membres du Conseil) du Conseil d'Etablissement scolaire.
10. Nomination des commissions (pour la durée de la législature)
- a) des sept membres de la Commission des finances
 - b) des sept membres de la Commission de gestion
 - c) des sept membres de la Commission de recours en matière d'impôts
11. Clôture de la séance

Liste de présence : 72 présents sur 85 membres élus.

Intermède musical

M. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal, a le grand plaisir d'accueillir toutes et tous à cette cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2026-2031. Il donne quelques informations sur le déroulement de la cérémonie. Un petit cadeau de bienvenue se trouve à chaque emplacement, accompagné de l'agenda 2026-2027 du Conseil communal, modifié pour des questions de vacances et jours fériés. Il remercie toutes les personnes de l'administration communale qui ont mis sur pied cet évènement avec efficacité et bonne humeur. Il souhaite à toutes et tous une excellente cérémonie et passe la parole à M. le Préfet.

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Préfet

M. le Préfet Roland Berdoz a le plaisir de présider aujourd'hui à La Tour-de-Peilz une des dix-sept cérémonies d'installation des nouvelles autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut pour la législature 2026-2031. Il souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants, aux représentants de la presse s'il y en a, ainsi qu'aux quelques personnes qui ont pris place dans les rangs du public.

2. Installation par Monsieur le Préfet

a) du Conseil communal

M. le Préfet rappelle les différents arrêtés du Conseil d'État en vue de la convocation des assemblées de communes pour élire leurs autorités pour un mandat de cinq ans, soit la législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031, ainsi que les dispositions des articles de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui régissent les élections communales.

Aucun recours n'ayant été formulé dans le délai légal, il peut donc procéder à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité. Il rappelle cependant l'article 143 de la Constitution du Canton de Vaud, qui traite des incompatibilités. Il prie chaque élu assermenté ce jour de prendre acte de ces exigences et de contacter la préfecture en cas de doute sur l'interprétation de ce texte.

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Michel Bloch – Mathilde Cabrit – Damien Chervet – Anton Ciurlia – Anouk Dandrieu – Pierre Fontana – Gabrielle Heller – Salvatore Noto – Manon Roethlisberger – Dominique Vaucoret

Il rend attentif au fait que les personnes excusées ou absentes ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et que toute élection dans les diverses commissions et fonctions doit être conditionnée à une assermentation future. Selon l'article 90 de la loi sur les communes, elles seront assermentées devant le Conseil communal par le président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le Bureau.

L'assemblée se lève. Après lecture de la formule légale, chaque conseillère communale et chaque conseiller communal, à l'appel de son nom, répond « Je le promets ».

Sont absent(e)s : José Luis Carrasco – Alexis Dartois – Vitalis Hirschmann

M. le Préfet prend acte de ces promesses. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, il déclare le Conseil communal de La Tour-de-Peilz régulièrement installé pour une période de cinq ans, soit la législature commençant le 1^{er} juillet 2026 pour se terminer le 30 juin 2031.

b) de la Municipalité

M. le Préfet invite Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux élus à s'avancer devant la tribune présidentielle. Avant de procéder à leur assermentation, il doit s'assurer qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi n'existe entre les membres de la Municipalité. Il rappelle la teneur de l'article 48 de la loi sur les communes, qui liste ces différents liens, et que des dispositions légales fixent encore d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de la Municipalité.

Après s'être assuré qu'aucun des membres de la Municipalité ne se trouve dans une de ces situations d'incompatibilité, il prie l'assistance de se lever et donne lecture de la formule de serment. A l'appel de leur nom, Mme la Syndique Sandra Pasquier, Mme la Conseillère municipale Elise Kaiser, MM. les Conseillers municipaux Gabriel Chervet, Alessio Grutta et Piero Negro répondent « Je le promets ».

M. le Préfet prend acte de ces promesses et déclare la Municipalité de La Tour-de-Peilz régulièrement installée pour une période de cinq ans, soit la législature 2026 à 2031.

3. Allocution de Monsieur le Préfet

« Madame la Syndique,
Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

87 jours séparent le premier tour des élections communales du 8 mars et l'assermentation de vos autorités de ce jour.

Il s'agit par conséquent d'un long processus qui vous permet d'être désormais, à la suite de votre promesse, toutes et tous légalement installés dans vos nouvelles fonctions pour la prochaine législature.

Je saisis cette occasion pour vous apporter les félicitations du Conseil d'Etat, qui vous remercie de servir ainsi la population de votre commune.

Je le fais aussi en mon nom personnel en vous rappelant la responsabilité que vous venez d'endosser. Vous avez en effet le devoir, lors de chaque intervention faite dans le cadre de votre fonction, de vous questionner si ce que vous avez l'intention de dire ou de voter est représentatif des personnes qui vous ont accordé leur confiance.

Sans elles, vous ne seriez pas ici aujourd'hui, il est donc nécessaire de vous en souvenir et de respecter l'institution communale issue des récentes élections.

Ce n'est pas spécifiquement le cas dans votre commune, mais l'expérience acquise au sein de la préfecture montre d'une manière évidente que lorsqu'on s'éloigne de ce principe, le risque d'agressivité dans les propos grandit, le respect des avis divergents disparaît et les élus concernés adoptent un comportement quelquefois déshonorant pour leurs propres électeurs.

Ce n'est pas de cette manière que l'on devient un bon politicien, on les reconnaît au contraire à leur capacité d'écoute et leur force de persuasion.

Il ne suffit pas non plus d'être connu ou membre d'un groupe majoritaire pour être influent, il faut principalement être capable de convaincre avec des arguments solides et par un leadership construit sur autre chose que quelques algorithmes.

Je n'ai rien contre les réseaux sociaux rassurez-vous, ma seule déception qui les concerne est l'incapacité d'un grand nombre d'utilisateurs à comprendre leur fonctionnement.

Contrairement à l'être humain qui est doté naturellement d'une matière grise sensée lui permettre d'analyser de manière critique les informations reçues, force est de constater que les réseaux sociaux n'en disposent pas et véhiculent des informations classées noires ou blanches, ce qui empêche toute réflexion.

Suivre et reprendre ces principes en politique pour simplement accumuler quelques 'likes' supplémentaires n'est pas de nature à rehausser la qualité des débats.

Je compte donc sur vous pour ne pas tomber dans ce piège et au contraire, saisir l'opportunité qui vous sera donnée pour développer votre capacité à vous enrichir des connaissances des autres.

La mission que vous accomplirez dès le 1^{er} juillet prochain est par conséquent d'une importance particulière et une réelle responsabilité faisant partie d'un héritage dont nous pouvons tous être fiers.

Vous venez de promettre d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. Cette fidélité devrait se traduire par une participation active et constante de chacune et chacun tout au long de la législature.

Cette cérémonie d'installation est pour moi l'occasion de rappeler également les principes généraux régissant les compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité.

Ces deux autorités sont élues sur des listes distinctes car les missions sont totalement différentes. Le seul point commun est celui de servir la même population, ce qui n'est pas toujours bien compris.

Bien que ce soit elle qui les propose, la Municipalité ne peut pas décider du taux d'imposition, ni du budget, ni des investissements, ni des règlements.

Au contraire, le Conseil communal ne peut pas décider de l'engagement du personnel, des mesures disciplinaires à son encontre, de l'attribution des permis de construire, de l'administration des biens communaux et du domaine public.

Ce ne sont que quelques exemples, mais malheureusement si ce principe n'est pas bien compris, des tensions inutiles peuvent surgir entre ces deux autorités. L'essentiel des questions qui sont adressées à la préfecture concernent, législature après législature, les relations entre le Conseil et la Municipalité.

L'exécutif communal est confronté à de nombreuses sollicitations, soit des citoyens ordinaires, soit de conseillers communaux. Une grande partie des demandes concernent le droit à l'information et les Municipalités doivent respecter aussi bien la loi sur l'information, la loi sur la protection des données et la loi sur les communes.

La différence entre la loi sur l'information destinée aux citoyens ordinaires et la loi sur les communes offrant la possibilité pour les conseillers communaux d'obtenir des renseignements dans le cadre de leur mandat, est également très mal comprise.

Pour essayer de faire simple, la loi sur l'information permet à chaque citoyen d'obtenir un renseignement ou un document abouti détenu par une autorité, mais plusieurs exceptions sont prévues, notamment si des intérêts publics et privés prépondérants s'y opposent. Très souvent ces documents sont donc caviardés et anonymisés.

Le droit à l'information des membres du conseil prévu dans la loi sur les communes est plus étendu car vous êtes toutes et tous soumis au secret de fonction.

Il est donc plus facile pour un conseiller communal d'obtenir une information complète mais, c'est ce que dit clairement la loi sur les communes, à la condition qu'elle soit nécessaire à l'exercice de son mandat.

Ceci peut paraître compliqué notamment pour les nouveaux élus, sachez toutefois qu'il existe des cours spécifiques en administration et politiques publiques, au CEP, Centre d'éducation permanente, situé au Mont-sur-Lausanne.

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes organisera également cet automne plusieurs journées de formation à l'intention des élus et la préfecture est évidemment à disposition tout au long de l'année pour répondre à vos questions.

Je ne voudrais pas terminer cette allocution sans remercier MM. Vincent Bonvin et Jean-Pierre Schwab, Conseillers municipaux qui quittent la Municipalité et M. Alain Grangier, Conseiller municipal et ancien Syndic, qui a quitté l'exécutif en cours de législature pour raison de santé. Être élu dans un exécutif communal représente une tâche lourde soumise à critique, avec finalement pas beaucoup de reconnaissance. Je profite donc de ce message pour leur transmettre les sincères remerciements et toute la reconnaissance du Conseil d'Etat et de la préfecture.

Merci également aux Conseillères et Conseillers communaux qui cessent leur activité au 30 juin, ils ont œuvré pour le bien de la collectivité et garderont je l'espère de bons souvenirs des années passées au service de la population.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre activité soit couronnée de succès et de satisfactions.

Nous avons dans notre pays la chance de pouvoir nous exprimer avec de vrais outils démocratiques, les institutions communales proches des citoyens y ont une place prépondérante. A vous donc de les honorer de la meilleure des manières tout au long des 5 prochaines années.

Puissent les habitants et les autorités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut saisir le sens des paroles et des actes de chacun et vivre harmonieusement, pour le bien-être de toutes et tous et tout spécialement aujourd'hui pour les citoyens de votre belle commune de La Tour-de-Peilz.

A vous, nouvelles Autorités, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention. »

4. Allocution de Madame la Syndique

« Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

C'est avec une grande fierté, mais aussi avec une sincère émotion, que je prends la parole aujourd'hui au seuil de cette nouvelle législature.

Je tiens d'abord à vous remercier. Vous avez fait le choix de vous engager. Un choix qui mérite d'être salué, car il n'a rien d'anodin. Cinq années de votre vie consacrées à notre collectivité. Des séances, des commissions, des dossiers parfois complexes, des débats passionnés, des soirées prises sur le temps personnel et familial. Mais surtout, cinq années durant lesquelles vous mettez une partie de vous-mêmes au service de quelque chose qui nous dépasse toutes et tous : l'intérêt supérieur de notre commune et le bien-être de ses habitantes et de ses habitants.

Cet engagement a du sens. Un sens profond.

À l'heure où, dans de nombreuses régions du monde, les démocraties vacillent, où le dialogue cède parfois la place aux certitudes et aux divisions, votre présence ici nous rappelle une vérité essentielle : la démocratie ne vit que parce que des femmes et des hommes acceptent de s'y investir concrètement, localement, humblement, au plus près des réalités du quotidien.

Et c'est précisément cela, la politique communale.

La politique communale, ce n'est pas une abstraction lointaine. Ce sont des idées que l'on défend, des projets que l'on porte, des visions que l'on confronte. C'est réfléchir ensemble à la commune dans la-

quelle nous voulons vivre demain. Une commune qui sache évoluer sans perdre son âme. Une commune qui prépare l'avenir tout en restant attentive à chacune et chacun.

Durant cette législature, plusieurs grands enjeux vont nous animer.

Nous aurons à accompagner l'évolution démographique de notre ville, avec lucidité et responsabilité. L'arrivée de nouvelles familles implique la création de nouvelles classes, de nouveaux espaces d'accueil, de nouvelles infrastructures. Derrière chaque statistique, il y a des enfants qui grandissent ici, des parents qui choisissent La Tour-de-Peilz pour y construire leur vie, et une responsabilité collective : celle de leur offrir un cadre de qualité.

Nous devons également répondre au vieillissement de la population. C'est un défi important, mais aussi une occasion de montrer quel type de société nous voulons être : une société attentive, solidaire, qui veille à préserver la dignité, l'autonomie et le lien social de ses aînés.

Et puis il y a ces projets qui façonnent le visage même de notre commune. Je pense notamment à la rénovation du château, ce lien précieux entre notre population et ce patrimoine exceptionnel qui fait la beauté et l'identité de La Tour-de-Peilz. Ou encore la maison des aînés, la réaffectation du centre de Vassin ou l'identité La Tour-de-Peilz ville du jeu. Ces projets sont bien plus que des infrastructures : ils traduisent une vision de la qualité de vie, de la convivialité et du vivre-ensemble.

Mais la politique communale, ce ne sont pas uniquement des préavis, des motions, des postulats, des interpellations, des questions, des résolutions, des comptes, des budgets, des initiatives, des référendums ou encore des règlements. Et si, à l'évocation de tous ces termes, certains d'entre vous se sentent déjà un peu perdus, rassurez-vous : c'est tout à fait normal. Au fil de cette législature, nous allons apprendre ensemble, grandir ensemble, évoluer ensemble, et partager bien plus que des dossiers et des séances.

La politique communale, c'est aussi une aventure humaine.

Au fil des années, malgré les sensibilités différentes, malgré les débats parfois vifs, vous découvrirez ici de belles rencontres, de belles collaborations, et souvent même de solides amitiés. Parce qu'au-delà des partis, il y a ce que nous partageons : l'attachement profond à notre commune et la volonté sincère de la faire avancer.

Nous ne serons pas toujours d'accord sur tout — et heureusement. La démocratie ne se nourrit pas de l'uniformité, mais du dialogue et de la confrontation respectueuse des idées. L'essentiel n'est pas de penser pareil. L'essentiel est de toujours garder le respect comme fondement de nos échanges et le bien commun comme boussole de nos décisions.

De son côté, la Municipalité s'engage à travailler dans un esprit d'ouverture, d'écoute et de respect mutuel. Nous souhaitons avancer avec vous, dans le dialogue et la confiance, afin de porter ensemble des projets fédérateurs, des projets utiles, des projets qui laisseront une empreinte positive pour les générations futures.

Alors, au nom de la Municipalité tout entière, je vous remercie chaleureusement pour votre engagement et pour la confiance que vous accordez à notre commune en acceptant ce mandat.

Je vous souhaite beaucoup d'enthousiasme, beaucoup d'énergie, de riches débats, mais aussi beaucoup de joie dans cette belle aventure collective.

Bienvenue au Conseil communal.

Bonne législature à toutes et à tous.

Et vive La Tour-de-Peilz. »

Intermède musical

M. le Préfet remercie Mme la Syndique pour son allocution et lui souhaite, ainsi qu'à ses collègues du collège municipal, plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette belle fonction à la tête de la commune. Merci également aux musiciens pour l'excellent intermède.

5. Élections

Après avoir rappelé l'article 10 de la loi sur les communes, M. le Préfet constitue un Bureau provisoire et prie Mme Carole Dind de bien vouloir exercer la fonction de secrétaire provisoire et MM. Yvan Kraehenbuehl et Julien Costanzo d'officier en qualité de scrutateurs. Il les prie de prendre place à la table du Bureau.

a) À la Présidence du Conseil communal

M. Yvan Kraehenbuehl, au nom du groupe PLR, présente la candidature de Mme Viviane Huber :

« Lors des dernières élections municipales, vous avez sans doute suivi de près le formidable suspense qui a tenu notre commune en haleine. Si j'en parle ce soir, c'est parce que j'aimerais vous présenter Viviane Huber, qui y a réalisé un score tout à fait remarquable, ne manquant son entrée à la Municipalité que d'un souffle – 44 petites voix à peine. Loin d'être un rendez-vous manqué, ce résultat très serré est avant tout une éclatante démonstration de la confiance, de la sympathie et de la forte légitimité dont elle dispose déjà auprès de nos concitoyens. D'ailleurs, la grande énergie et la communication dynamique qu'elle a déployées sur le terrain ont été un véritable moteur pour notre groupe. Ce soir, je vous propose de mettre ce dynamisme au service de notre assemblée en la qualité de Présidente de notre Conseil communal.

Conseillère communale depuis 2021, Viviane connaît déjà parfaitement les rouages de notre institution. Elle y démontre quotidiennement son sérieux et sa rigueur, ayant siégé activement au sein des commissions permanentes de l'ASR et de la COFIN. Sur le plan professionnel, son parcours de cadre et d'assistante de direction lui confère une maîtrise éprouvée de la gestion de projets et de l'organisation administrative, des qualités indispensables pour mener nos débats avec clarté, efficacité et impartialité. Mais au-delà de l'administratif, Viviane est avant tout une femme de terrain et une citoyenne profondément investie dans la vie associative de notre commune. Mère de deux enfants, entrepreneuse ayant fondé son propre studio de sport axé sur la santé et le bien-être, elle incarne des valeurs de partage et de vivre ensemble. Son approche toujours orientée vers les solutions se manifeste dans chacun de ses engagements, qu'ils soient professionnels ou bénévoles au profit de notre communauté.

En choisissant Viviane Huber, notre Conseil se dote d'une présidente d'expérience, énergique, structurée et profondément rassembleuse. Au nom de notre groupe, je vous remercie chaleureusement de lui accorder votre pleine et entière confiance. »

Mme Viviane Huber déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes, ainsi que l'article 12 du règlement du Conseil communal stipulent que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet déclare Mme Viviane Huber élue de manière tacite à la fonction de Présidente du Conseil communal pour l'année 2026-2027 et la félicite chaleureusement pour son élection à cette importante fonction, en lui souhaitant beaucoup de plaisir pour son année présidentielle, sous les applaudissements du Conseil. Un bouquet de fleurs lui est remis des mains de M. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal.

b) Au Secrétariat du Conseil communal

L'article 12, alinéa 2 de la loi sur les communes prescrit qu'il ne doit y avoir aucun lien de parenté prohibé par la loi entre le secrétaire du Conseil communal et le président de ce même Conseil.

Cette disposition étant rappelée, M. Yvan Kraehenbuehl présente la candidature de Mme Carole Dind :

« Nous vous proposons Mme Carole Dind à la candidature pour le poste de secrétaire du Conseil communal pour l'exercice 2026-2031.

Professionnelle expérimentée des institutions communales, elle dispose d'un parcours particulièrement solide dans la gestion des travaux parlementaires. Active depuis de nombreuses années dans le secrétariat de Conseils communaux, elle exerce cette fonction depuis 2005 dans notre belle commune.

Spécialiste reconnue de la rédaction des procès-verbaux et du suivi administratif des séances, elle a acquis une maîtrise approfondie du fonctionnement des organes délibérants, ainsi qu'une grande rigueur dans le traitement des dossiers.

Réputée pour sa discrétion, sa précision et sa fiabilité, Carole joue un rôle essentiel au bon fonctionnement des institutions, en garantissant la qualité et l'exactitude des travaux du Conseil. Sa capacité à retranscrire fidèlement les débats et à accompagner le bureau dans ses tâches constitue un atout central pour la vie démocratique communale.

Je vous recommande donc vivement de faire bon accueil à sa candidature. »

Mme Carole Dind déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Viviane Huber certifie que la candidate remplit les conditions prévues par la loi au sujet des degrés de parenté. M. le Préfet en prend acte.

L'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes, ainsi que l'article 12 du règlement du Conseil communal stipulent que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet déclare Mme Carole Dind élue de manière tacite secrétaire du Conseil communal pour la législature 2026-2031 et la félicite pour son élection à cette importante fonction, sous les applaudissements du Conseil. Un bouquet de fleurs lui est remis des mains de M. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal.

6. Allocution de la Présidente ou du Président du Conseil communal

« Monsieur le Préfet,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Chères personnes présentes,

Je dois vous faire une confidence : je passe une grande partie de mon temps à encourager les autres à sortir de leur zone de confort.

Aujourd'hui, je me rends compte que c'est parfois plus facile à dire qu'à faire. Mon cœur bat assurément plus intensément que lors de certains de mes cours.

C'est donc avec beaucoup de joie, de reconnaissance et aussi une certaine émotion que je prends la parole devant vous.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous me témoignez en m'éli-sant à la présidence de notre Conseil communal. C'est un honneur qui me touche profondément.

Je profite également de ce moment pour adresser un petit clin d'œil à ma famille, qui m'accompagne et me soutient dans chacun de mes engagements.

Je suis extrêmement fière de pouvoir assumer cette fonction dans une commune à laquelle je suis particulièrement attachée.

On dit que les voyages forment la jeunesse. Je crois aussi que l'ancrage forme les personnes. Et la ville de La Tour-de-Peilz fait partie de ce qui m'a construite au fil des années.

J'y ai découvert tout ce qui fait sa richesse : son dynamisme, son engagement et la qualité des liens qui unissent les Boélands.

Lorsque l'on regarde le monde qui nous entoure, parfois traversé par des tensions et des incertitudes, on mesure à quel point nous avons de la chance. La chance de vivre dans un pays démocratique, de pouvoir débattre librement, défendre nos convictions et participer activement à la vie politique et publique.

En tant que femme, je mesure aussi le chemin parcouru. Dans de nombreux endroits du monde, les femmes doivent encore lutter pour exister, pour être respectées, entendues et accéder à des responsabilités. C'est pourquoi la confiance que vous m'accordez aujourd'hui a une résonance toute particulière pour moi.

Durant cette année, je veillerai à conduire nos échanges avec respect, impartialité et, autant que possible, avec une touche de bonne humeur.

Comme en musique, nous n'aurons pas toujours les mêmes notes ni le même tempo. Il y aura parfois quelques dissonances, mais lorsque l'écoute est présente, un rythme commun finit par s'installer. Et c'est souvent de cette diversité que naît l'harmonie.

Je vous souhaite une très belle législature. Je me réjouis de partager cette année avec vous.

Merci du fond du cœur. »

Intermède musical

Avant de se retirer, M. le Préfet remercie très sincèrement Mme Viviane Huber de ses propos et lui souhaite une heureuse présidence. Il lui confie la direction des opérations. Il remercie chacune et chacun de sa collaboration et adresse à toutes et tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature. Il souhaite à la commune de La Tour-de-Peilz un développement agréable et adapté aux souhaits de sa population. À ses autorités d'agir dans ce sens pour faire honneur à notre démocratie. Il laisse le pupitre à la disposition de la Présidente et souhaite à toutes et tous une excellente fin de journée.

Départ de Monsieur le Préfet et de la Municipalité

Dès cet instant, c'est Mme Viviane Huber qui assume la présidence du Conseil communal.

7. Élections du bureau du Conseil

Mme la Présidente rappelle que les élections au Bureau peuvent se faire de manière tacite, selon l'article 12 du règlement du Conseil communal.

a) À la première Vice-présidence

Au nom du groupe LCVLI, M. Jérôme Bonvin présente la candidature de M. Jean-Pierre Schwab :

« Permettez-moi de vous présenter aujourd'hui celui que notre groupe LCVLI a le plaisir de soutenir pour la première vice-présidence de notre Conseil communal : M. Jean-Pierre Schwab.

Jean-Pierre n'est pas un inconnu dans cette salle. Depuis plus de vingt ans, il est une présence constante au service de La Tour-de-Peilz — d'abord comme conseiller communal et chef de groupe, puis comme

municipal en charge des Finances, de l'Économie et du Tourisme pendant une décennie. Autant dire qu'il connaît ce Conseil, ses rouages et ses exigences, mieux que quiconque.

Son engagement dépasse largement le cadre politique. Vingt et un ans comme tuteur et curateur bénévole, des années au service d'associations sportives, Banneret de la Commune lors de la Fête des Vignerons 2019 — Jean-Pierre est, au fond, quelqu'un qui donne de sa personne, discrètement mais durablement.

Pour la première vice-présidence de notre Conseil, il me semble que c'est précisément ce profil — expérimenté, rassembleur, ancré dans notre communauté — dont nous avons besoin.

Je vous invite donc à lui accorder votre confiance. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, M. Jean-Pierre Schwab est élu de manière tacite et par acclamation à la première vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

b) À la deuxième Vice-présidence

Au nom du groupe Les Vert.e.s, M. Florian Abbet présente la candidature de M. Florian Di Sabato :

« Pour le poste de second vice-président au Conseil communal, le groupe des Vert.e.s a l'honneur de vous proposer M. Florian Di Sabato.

Ayant grandi à La Tour-de-Peilz et ayant effectué l'intégralité de sa scolarité dans notre commune, il connaît sa ville, ses particularités, ses habitudes, et peut-être même quelques-uns de ses meilleurs recoins.

Etudiant de retour de Londres, où il a poursuivi une partie de ses études, il apporte avec lui une ouverture d'esprit, une énergie nouvelle et une volonté forte de s'engager pour la collectivité.

Son ancrage local, son regard tourné vers l'avenir font de lui un candidat dont nous sommes fiers de vous présenter la candidature pour assumer cette fonction.

Au nom des Vert.e.s, je vous remercie d'appuyer cette candidature ».

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, M. Florian Di Sabato est élu de manière tacite et par acclamation à la deuxième vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

c) De deux scrutatrices ou scrutateurs

Mme Caroline van Steerteghen et M. Gabriel Ranzato sont présentés respectivement aux noms des groupes PSDG et UDC.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Caroline van Steerteghen et M. Gabriel Ranzato sont élus de manière tacite et par acclamation scrutateurs pour l'année 2026-2027.

d) De deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants

MM. Yvan Kraehenbuehl et Michael Rohrer sont présentés respectivement aux noms des groupes PLR et LCVLI.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, MM. Yvan Kraehenbuehl et Michael Rohrer sont élus de manière tacite et par acclamation scrutateurs suppléants pour l'année 2026-2027.

e) À la suppléance du Secrétariat

Au nom du groupe LTDPL, M. José Espinosa présente la candidature de Mme Alice Gavillet, membre du Conseil communal depuis quelques temps et présidente du parti.

Au nom du groupe LCVLI, M. Jérôme Bonvin présente la candidature de M. Jean-François Baur :

« Le groupe LCVLI a le plaisir de vous présenter la candidature de notre collègue Jean-François Baur au poste de secrétaire suppléant du bureau de notre Conseil.

Jean-François est Boéland depuis 2024, et s'il est arrivé récemment parmi nous, il n'a pas perdu de temps : vous l'avez vu sur les stands du marché, aux abords de la gare au petit matin, et vous l'avez surtout élu au sein de ce Conseil. C'est un homme qui s'engage là où il vit.

Pour une fonction comme celle de secrétaire, on cherche quelqu'un qui sache écouter avant d'écrire, qui sache restituer fidèlement des débats parfois animés, et qui le fasse avec constance, séance après séance. Or, prendre des notes et rédiger des procès-verbaux, c'est non seulement une passion, mais c'est aussi une longue expérience dans des associations sportives cantonales ou au niveau national.

À cette expérience associative s'ajoute une longue carrière chez Nestlé, où il a notamment développé et coordonné de la documentation technique et formé des collaborateurs. Autrement dit : la rigueur du document juste, clair et bien tenu, c'est son métier depuis des décennies.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir avec confiance la candidature de Jean-François Baur. »

Etant donné que deux candidatures sont proposées, l'élection se déroule à bulletin secret. Le résultat du scrutin est le suivant :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Bulletins blancs</u>	<u>Majorité absolue</u>
72	72	0	72	1	37

M. Jean-François Baur est élu par 59 voix à la suppléance du secrétariat du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Mme Alice Gavillet obtient 12 voix.

8. Nomination de l'huissière du Conseil

M. Yvan Kraehenbuehl présente la candidature de Mme Diane Ciurlia au poste d'huissière du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Diane Ciurlia élue de manière tacite et par acclamation à la fonction d'huissière du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

9. Désignation des personnes représentant la Commune de La Tour-de-Peilz (pour la durée de la législature) au sein des organismes intercommunaux

Étant donné que les partis se sont entendus et qu'il y a le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir, ces nominations peuvent se faire de manière tacite. Il n'y a pas d'objection quant à cette manière de procéder.

Mme la Présidente rappelle que les conseillers et conseillères excusés ou absents aujourd'hui ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et ne peuvent donc en principe pas être élus dans les diverses commissions et fonctions. Toutefois, pour éviter d'élire aujourd'hui des personnes qui de toute manière démissionneront avant la première séance du mois de septembre,

elle propose de désigner tout de même ces candidats, en précisant bien qu'ils n'auront pas le droit de siéger dans les commissions et délégations aussi longtemps qu'ils n'auront pas été dûment assermentés devant le Conseil communal ou, en cas d'urgence, devant le Bureau. Il n'y a pas d'objection quant à cette manière de procéder.

- a) de six membres et six suppléants (électrices ou électeurs dans la Commune) de la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

Délégation :		Suppléances :	
PLR	CAVIN Pierre	PLR	KULLING Sébastien
PSDG	BLOCH Michel	PSDG	MANI Olivier
LV	CHALABI Kader	LV	BONZON Cynthia
LCVLI	PILLET Line	LCVLI	BAUR Jean-François
UDC	ALTHAUS Claude	UDC	RANZATO Gabriel
LTDPL	LÜDI Serge	LTDPL	DELAVY Emilie

- b) de deux membres de la délégation fixe et sept membres (électrices ou électeurs dans la Commune) de la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

Délégation fixe :		Délégation variable :	
PLR	HUBER Viviane	PLR	GROBETY Christian
PSDG	MARTINO Patrick	PSDG	DAVEL Alexandre
		LV	HIRSCHMANN Vitalis
		LV	HELLER Gabrielle
		LCVLI	CHARMEY Jean-Claude
		UDC	RAVENEL Luciana
		LTDPL	DELLAS Héraclès

- c) de deux membres et un suppléant (membres du Conseil) de la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

Délégation :		Suppléance :	
PLR	DUBUIS Margaux	LV	CARRASCO José Luis
PSDG	MARTINO Patrick		

- d) de deux membres et un suppléant (membres du Conseil) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

Délégation :		Suppléance :	
PLR	RIOUX Janina	UDC	FÜRBRINGER Stéphane
PSDG	CORNUT Simren		

- e) de trois membres (membres du Conseil) du Conseil d'Etablissement scolaire

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	GROGNUZ François
LCVLI	SCHWAB Rosa Beatriz
LV	TIRELLI-DE MURALT Anne

10. Nomination des commissions (pour la durée de la législature)

a) des sept membres de la Commission des finances

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	CHERVET Guy
PLR	BERTHIER Loris
PSDG	SCHMIDHAUSER Jean-Yves
PSDG	ZUFFEREY Nicolas
LV	ABBET Florian
LCVLI	BONVIN Jérôme
UDC	FÜRBRINGER Stéphane

b) des sept membres de la Commission de gestion

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	SAVICEV Natacha
PLR	DUC Jean-Jacques
PSDG	MEMBREZ Manon
PSDG	DAVEL Alexandre
LV	CABRIT Mathilde
LCVLI	BIERI Katia
UDC	ALTHAUS Claude

c) des sept membres de la Commission de recours en matière d'impôts

Sont élu(e)s de manière tacite et par acclamation :

PLR	KRAEHENBUEHL Yvan
PLR	DELESSERT Claude
PSDG	VAUCORET Dominique
PSDG	SCHMIDHAUSER Jean-Yves
LV	DARTOIS Alexis
LCVLI	SIGNER Daniel
UDC	RANZATO Gabriel

Mme la Présidente remercie l'ensemble des conseillères et conseillers qui ont accepté de siéger au sein dans ces différentes commissions et délégations.

11. Clôture de la séance

Mme la Présidente rappelle l'agenda corrigé des séances du Conseil communal et des votations. Merci d'en prendre bonne note et de procéder aux corrections nécessaires dans les agendas.

D'autre part, l'Union des Communes Vaudoises organisera une séance d'information et de formation destinée aux conseillères et conseillers communaux le mercredi 2 septembre 2026 à 19h30, à la Maison Hugonin, dans la salle du Conseil communal. Il serait utile pour toutes et tous d'y participer.

Mme la Présidente prie les membres des commissions permanentes (COFIN, COGEST et de recours en matière d'impôts) de se réunir à la fin de la séance pour fixer la date de leur première réunion, au cours de laquelle il leur appartiendra de déterminer le tournus des présidences pour la durée de la législature. Merci également aux membres du Bureau de rejoindre la table de la présidence et du secrétariat.

Elle invite enfin chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance, l'occasion de faire connaissance, d'échanger dans un cadre convivial et de marquer ensemble le début de cette nouvelle législature. Elle souhaite à toutes et tous un excellent été et se réjouit de retrouver chacune et chacun à l'occasion de la première séance ordinaire du Conseil communal 2026-2031, le mercredi 9 septembre 2026 à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 17h45. La séance est suivie d'un apéritif.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Viviane Huber

Carole Dind